

*ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
SERVICES DU TRESOR*

*REUNION du Bureau Exécutif de l'AIIST
Paris – 18 juillet 2016
Document préparatoire*



Les participants

Membres du bureau :

Président : M. Jamal ALSAHLI, Koweït

Vice-président : M. Pierre-Jean FENO, Madagascar

Vice-président : M. Daouda SEMBENE, Sénégal

Administrateurs :

M. Konan Jacques ASSAHORE, Côte d'Ivoire

M. Bruno PARENT, France

Dr. Jozsef DANCOSO, Hongrie

M. Nouredine BENSOUDA, Maroc

Invités :

M. Sosthène OSSOUNGOU NDIBANGOYE, Gabon

Secrétariat général :

M. Didier CORNILLET, Secrétaire général

Mme Christelle VOLPI, Chargée de mission

Commissaire aux comptes

M. Laurent ROUSSEAU

Ordre du jour :

1 - Situation financière

- 1.1 Situation financière de l'association au 31/12/2015
- 1.2 Situation financière de l'association au 31/05/2016

2 - Préparation de l'Assemblée générale

- 2.1 Renouvellement partiel du Bureau exécutif
- 2.2 Candidatures pour l'accueil des futures actions

3 - Organisation du séminaire thématique 2016

- 3.1 Choix du thème
- 3.2 Date et lieu du séminaire
- 3.3 Modalités de financement
- 3.4 Budget prévisionnel

4 - Préparation du colloque annuel 2016

- 4.1 Choix du thème
- 4.2 Date et lieu du colloque
- 4.3 Modalités organisationnelles

5 - Questions diverses

- 5.1 Arriérés de cotisations : mise en œuvre du barème de sanctions
- 5.2 Communication
- 5.3 Renfort de l'AIST

1- Situation financière

1.1 La situation financière de l'association à la clôture de l'exercice 2015

A. Compte de résultat (exécution budgétaire) au 31/12/2015

Le tableau ci-après présente le compte de résultat (comptes de charges et comptes de produits) au 31 décembre 2015, date de clôture de l'exercice.

Compte de résultat AIST exercice du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015			
Charges		Produits	
Achats non stockés de matières et de fournitures	230,94 €	Produit des cotisations	73 829,30 €
Frais de colloque annuel	39 301,59 €	Autres produits	396,81 €
Frais de séminaire thématique	21 105,34 €		
Déplacements, missions et réceptions	757,09 €		
Services bancaires	415,41 €		
Charges diverses de gestion courante	4 581,22 €		
Résultat (bénéfice)	7 834,52 €		
Total	74 226,11 €	Total	74 226,11 €

L'excédent des produits encaissés (74 226,11 €) sur les charges payées au cours de l'exercice (66 391,59 €) permet de dégager **un bénéfice de 7 834,52 €**.

B. Exécution budgétaire

1. Les produits encaissés et comptabilisés

a) Le produit des cotisations

Pour l'année 2015, le montant total des cotisations attendues représentait **77 000 €**.

Les cotisations 2015 ont été appelées, auprès des pays membres, le 4 janvier 2015, avec une échéance de paiement fixée au 31 mars 2015.

En comptabilité, le produit des cotisations perçues du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 s'élève à **73 829,30 €**, au sein duquel il convient de distinguer les cotisations de l'exercice, celles qui concernent le règlement de cotisations antérieures et celles payées d'avance.

- **Les cotisations des exercices antérieurs payées en 2015** **2 322,94 €**
- versement en 2015 du solde de la cotisation 2012 d'Haïti 748,50 €
- versement de 3 074,44 € en 2015 par la République Centrafricaine correspondant aux cotisations 2015 (1 500,00 €), 2014 (1 500,00 €) et un paiement partiel de 74,44 € à déduire de la cotisation due au titre de 2013 (1 500,00 €)..... 1 574,44 €

▪ Les cotisations payées d'avance en 2015 pour des exercices futurs	7 624,99 €
• versement en 2015 des cotisations 2016 et 2017 de la Côte d'Ivoire	5 000,00 €
• versement en 2015 de la cotisation 2016 de l'Union des Comores (la cotisation étant de 2 000,00 €, le pays bénéficie à ce jour d'une avance sur cotisation d'un montant de 1 249,99 € ; cf. infra)	2 624,99 €

Il en résulte que les cotisations 2015 encaissées au cours de l'exercice 2015 s'établissent à 63 881,37 € (73 829,30 € - 7 624,99 € - 2 322,94 €).

▪ Les cotisations 2015 payées en avance au cours des exercices antérieurs et comptabilisées au cours de ces exercices	4 500,00 €
• versement en 2013 de la cotisation 2015 de la Côte d'Ivoire	2 500,00 €
• versement en 2014 de la cotisation 2015 (2 000,00 €) de l'Union des Comores et d'une avance de 625,00 € sur les cotisations futures	2 000,00 €

Ainsi, le total des cotisations acquittées au titre de l'année 2015 est de 68 381,37 € (63 881,37 € + 4 500,00 €) et, pour cette année, 4 pays doivent 8 500,00 €. La différence (77 000 € - 68 381,37 € - 8 500 €, soit 118,63 €) correspond aux frais bancaires.

Après des relances mensuelles opérées toute l'année, un dernier rappel a été effectué le 24 décembre 2015 pour 3 pays qui n'avaient pas encore procédé au paiement de leur cotisation 2015 (1 pays ayant adressé un courriel au Secrétariat général pour l'informer de l'imminence du paiement).

A cette date, les arriérés de cotisation (antérieurs à l'année 2015) s'établissent comme suit par année :

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
1								2 000	2 000
2					1 500	3 000	2 500	2 500	9 500
3							1 500	1 500	3 000
4				1 500	1 500		1 425,56		4 425,56
5	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	2 625	2 000	2 000	14 125
Total	1 500	1 500	1 500	3 000	4 500	5 625	7 426	8 000	33 050,56

Le total des cotisations impayées au 31 décembre 2015 s'élève donc à 41 664,19 € (33 050,56 € + 8 618,63 €).

Eu égard aux difficultés de recouvrement de la cotisation 2014 du Cambodge (pays 1) qui a résilié son adhésion à l'association, il est proposé d'annuler la dette de 2 000,00 €.

b) Les autres produits

Il s'agit des intérêts produits par le livret A (placement réglementé) pour un montant de 396,81 €.

2. Les charges payées et comptabilisées

Outre les achats non stockés de matières et de fournitures (230,94 €), les principales dépenses payées en 2015 se répartissent comme suit :

▪ <i>Frais de colloque annuel</i>	39 301,59 €
• Frais engagés pour le 8 ^e colloque annuel qui s'est tenu du 10 au 13 novembre 2014 à Antananarivo (Madagascar). Ces frais correspondent à l'achat de cartables pour un montant total de 1 789,80 € et au règlement de la transcription des débats pour un montant de 1 710,00 € ;	3 499,80 €
• Frais afférents au 9 ^e colloque annuel qui s'est tenu du 16 au 18 novembre 2015 à Dakar (Sénégal) :	35 801,79 €
◦ Deux missions préparatoires effectuées à Dakar par le Secrétaire général, du 18 au 21 janvier 2015 et du 20 au 24 septembre 2015. Les frais y afférents comprennent les déplacements (transferts aéroport en taxi), le séjour et la restauration du Secrétaire général pour un montant total de 1 761,06 € ;	
◦ Frais d'hébergement/restauration à l'hôtel King Fahd (18 590,00 €) ;	
◦ Frais d'interprétariat et prestations techniques (11 085,59 €) ;	
◦ Frais de déplacement du secrétariat général (4 000,52 €) ;	
◦ Frais divers (364,62 €).	
▪ <i>Frais de séminaire thématique du 17 au 18 juin 2015 à Rabat (Maroc)</i>	21 105,34 €
• Frais engagés dans le cadre de la réunion préparatoire (20 avril 2015 à Paris, France) comprenant les frais de restauration des animateurs et du Secrétaire général ainsi que les frais d'hébergement de l'animateur du Sénégal (2 nuitées 19 et 20 avril) ;	256,99 €
• Achat des billets d'avion (aller et retour Paris-Rabat) et transferts aéroport en taxi du Secrétaire général et de la chargée de mission ;	895,16 €
• Accueil résidentiel du séminaire (frais d'hébergement des délégués et du secrétariat général, frais de restauration, frais de location et équipement des salles de travail, frais de commission de service bancaire) ;	14 134,04 €
• Frais d'interprétariat français-anglais ;	4 351,07 €
• Frais de traduction français-anglais.	1 468,08 €
▪ <i>Frais de déplacement, de mission et de réception</i>	757,09 €
• Achat de présents pour des Directeurs généraux ;	39,09 €
• Remboursement des frais de déplacement du Mans à Paris engagés par le Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa participation à la réunion du Bureau exécutif le <u>30 juin 2014</u> ;	84,00 €
• Remboursement des frais de déplacement du Mans à Paris engagés par le Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa participation à la réunion du Bureau exécutif le <u>26 juin 2015</u> ;	134,00 €
• Frais d'interprétariat français-ukrainien dans le cadre de la réunion de Bureau qui s'est déroulée le 26 juin 2015.	500,00 €

▪ Frais de services bancaires	415,41 €
• Frais bancaires facturés par la Caisse des Dépôts, teneur d'un compte courant de l'association (commissions de gestion de compte bancaire, frais de carte bancaire, commissions sur opérations de change, frais de tenue de compte...);	279,41 €
• Frais bancaires facturés à l'AIST par le Crédit Agricole (cotisation annuelle de la carte bancaire).	136,00 €
▪ Charges diverses de gestion courante	4 581,22 €
• Frais d'hébergement du site Internet de l'AIST et d'abonnement à la messagerie professionnelle de l'AIST auprès de l'opérateur « Orange »;	71,28 €
• Frais de restauration du Secrétaire général et du graphiste dans le cadre de l'élaboration de la plaquette des 10 ans de l'AIST (2016);	45,00 €
• Remboursement, au bénéfice du CREDAF, du solde de la quote-part de l'AIST relative aux dépenses communes pour le fonctionnement du Secrétariat général (un acompte de 2 975,22 € avait été versé le 29 décembre 2014);	4 300,84 €
• Frais de restauration du Secrétaire général et d'une délégation mauritanienne (juin).	164,10 €

3. Situation financière et patrimoniale

Le tableau ci-après présente la situation financière et patrimoniale à la date du 31 décembre 2015.

	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2015
ACTIF		
1- Disponibilités		
Compte bancaire CDC*	21 511,60 €	28 754,74 €
Compte courant CA**	2 546,78 €	2 761,33 €
Caisse	148,74 €	128,76 €
2- Compte épargne		
Compte livret A – CA**	44 296,22 €	44 693,03 €
Total	68 503,34 €	76 337,86 €
PASSIF		
1- Report à nouveau		
Solde créditeur	66 177,78 €	68 503,34 €
2- Débit différé		
Solde		
3- Résultat de l'exercice		
Résultat	2 325,56 €	7 834,52 €
Total	68 503,34 €	76 337,86 €

* CDC : Caisse des Dépôts ** CA : Crédit Agricole

1.2 La situation financière intermédiaire de l'association arrêtée au 31/05/2016

A. Compte de résultat (exécution budgétaire) au 31/05/2016

Le tableau ci-après présente le compte de résultat (comptes de charges et comptes de produits) au 31 mai 2016.

Compte de résultat AIST exercice du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 mai 2016			
Charges		Produits	
Frais de colloque annuel	5 684,52 €	Produit des cotisations	54 236,32 €
Frais de séminaire thématique	2 443,49 €	Produits exceptionnels	47,09 €
Services bancaires	108,60 €		
Charges diverses de gestion courante	23,76 €		
Résultat (bénéfice)	46 023,04 €		
Total	54 283,41 €	Total	54 283,41 €

L'excédent des produits encaissés (54 283,41 €) sur les charges payées au cours de l'exercice (8 260,37 €) permet de dégager **un résultat intermédiaire qui est bénéficiaire pour 46 023,04 €**.

1. Les produits encaissés et comptabilisés

a) Le produit des cotisations

Pour l'année 2016, le montant total des cotisations attendues représente **73 500 €**.

Les cotisations 2016 ont été appelées, auprès des pays membres, le 29 décembre 2015, avec une échéance de paiement fixée au 31 mars 2016.

En comptabilité, le produit des cotisations perçues du 1^{er} janvier 2016 au 31 mai 2016 s'élève à 54 236,32 €, au sein duquel il convient de distinguer les cotisations de l'exercice, celles qui concernent le règlement de cotisations antérieures et celles payées d'avance.

- *Les cotisations des exercices antérieurs payées en 2016* **2 500,00 €**
 - versement en 2016 de la cotisation 2015 de l'Ukraine
- *Les cotisations payées d'avance en 2016 pour des exercices futurs ..* **1 524,49 €**
 - versement de la cotisation 2017 de l'Union des Comores (la cotisation étant de 2 000,00 €, le pays a versé 1 524,49 € par avance)

Il en résulte que les cotisations 2016 encaissées au cours de l'exercice 2016 s'établissent à 50 211,83 € (54 236,32 € - 2 500,00 € - 1 524,49 €).

- *Les cotisations 2016 payées en avance au cours des exercices antérieurs et comptabilisées au cours de ces exercices*
 - versement en 2015 de la cotisation 2016 de la Côte d'Ivoire
 - versement en 2015 d'une somme de 2 624,99 €, par l'Union des Comores, dont 2 000,00 € au titre de la cotisation 2016 et 624,99 € à valoir sur la cotisation 2017

Le montant total des cotisations 2016 payées en avance s'élève à **4 500,00 €**

Ainsi, le total des cotisations 2016 acquittées au 31 mai 2016 est de 54 711,83 € (50 211,83 € + 4 500,00 €) et, pour cette année, 7 pays doivent 18 500,00 €. La différence (73 500,00 € - 54 711,83 € - 18 500 €, soit 288,17 €) correspond aux frais bancaires.

Après des relances mensuelles, un dernier rappel a été effectué le 9 mai 2016 pour les pays qui n'avaient pas encore procédé au paiement de leur cotisation 2016.

A cette date, les arriérés de cotisation (antérieurs à l'année 2016) s'établissent comme suit par année :

Pays	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2013	2 014	2 015	Total
1					1 500	3 000	2 500	2 500	2 500	12 000
2							1 500	1 500	1 500	4 500
3				1 500	1 500		1 425,56			4 425,56
4	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	2 625	2 000	2 000	2 000	16 125
Sous-total	1 500	1 500	1 500	3 000	4 500	5 625	7 426	6 000	6 000	37 050,56

Le total des cotisations impayées au 31 mai 2016 s'élève donc à 55 550,56 € (37 050,56 € + 18 500 €).

b) Les produits exceptionnels

Une somme de 47,09 € a été virée par le CREDAF sur le compte CDC de l'AIST au titre de la régularisation des dépenses communes CREDAF-AIST pour 2015 (trop-versé par l'AIST de 47,09€ lors de son acompte versé en décembre 2015).

2. Les charges payées et comptabilisées

Les principales dépenses payées en 2016 se répartissent comme suit :

- **Frais de colloque annuel** **5 684,52 €**
 - Frais engagés pour le 10^e colloque annuel qui se tiendra au Koweït (14-16 novembre 2016). 2 573,66 €
 - Frais de déplacement (avion aller-retour Paris-Kuwait-city) du Secrétaire général dans le cadre de la mission préparatoire (mars 2016) au 10^e colloque annuel.
 - Frais afférents au 9^e colloque annuel qui s'est tenu du 16 au 18 novembre 2015 à Dakar (Sénégal) : 3 110,86 €
 - Travaux de traduction français – anglais.

- **Frais de séminaire thématique du 11 au 12 juillet 2016 à Port-au-Prince (Haïti)** **2 443,49 €**
 - Frais engagés dans le cadre de la réunion préparatoire (18-20 avril 2016 à Paris, France) comprenant les frais d'hébergement des deux animateurs ; 453,45 €
 - Achat du billet d'avion (aller-retour Paris-Port-au-Prince) du Secrétaire général. 1 990,04 €

- **Frais de services bancaires** **108,60 €**
 - Frais bancaires facturés par la Caisse des Dépôts, teneur d'un compte courant de l'association (commissions de gestion de compte bancaire, frais de carte bancaire, commissions sur opérations de change, frais de tenue de compte...). 108,60 €

- **Charges diverses de gestion courante** **23,76 €**
 - Frais d'hébergement du site Internet de l'AIST et d'abonnement à la messagerie professionnelle de l'AIST auprès de l'opérateur « Orange ». 23,76 €

B. Le bilan intermédiaire de l'AIST.

Le tableau ci-après présente la situation financière et patrimoniale à la date du 31 mai 2016.

	Situation au 31/12/2015	Situation au 31/05/2016
ACTIF		
1- Disponibilités		
Compte bancaire CDC*	28 754,74 €	74 731,97 €
Compte courant CA**	2 761,33 €	2 150,47 €
Caisse	128,76 €	267,06 €
2- Compte épargne		
Compte livret A – CA**	44 693,03 €	47 193,03 €
Total	76 337,86 €	124 342,53 €
PASSIF		
1- Report à nouveau		
Solde créditeur	68 503,34 €	76 337,86 €
2- Débit différé		
Solde		1 981,63 €
3- Résultat de l'exercice		
Résultat	7 834,52 €	46 023,04 €
Total	76 337,86 €	124 342,53 €

* CDC : Caisse des Dépôts

** CA : Crédit Agricole

2 - Préparation de l'Assemblée générale

2.1 Renouvellement partiel du Bureau exécutif

Conformément aux statuts de l'AIST adoptés à Hammamet (Tunisie) en 2012, un renouvellement partiel du Bureau exécutif sera effectué à l'occasion de l'Assemblée générale qui se tiendra au Koweït.

Les postes de Président et des deux Vice-présidents sont pourvus de droit : la présidence est confiée au pays organisateur du colloque de l'année, les vice-présidences étant attribuées aux pays qui ont organisé le colloque en N-1 et N-2. Ainsi, la Présidence de l'AIST sera assurée par le pays qui organisera le colloque 2017 (Congo), les vice-présidences étant confiées aux pays organisateurs des colloques 2015 (Sénégal) et 2016 (Koweït).

Par ailleurs, le Maroc et la France ont le statut de membres permanents et sont donc administrateurs de droit. En conséquence, deux postes d'administrateur sont soumis au vote de l'Assemblée générale. Tout pays membre peut être candidat, dans la mesure où la qualité de membre s'accompagne de l'ensemble des droits et obligations prévus par les statuts.

Par ailleurs, les trois membres sortants (Madagascar, en tant que Vice-président ; la Côte d'Ivoire et la Hongrie en tant qu'administrateurs) peuvent se porter candidats s'ils souhaitent se voir confier un nouveau mandat, les membres du Bureau étant rééligibles.

Il est rappelé que les statuts de l'AIST prévoient que la composition du Bureau exécutif doit « autant que possible, refléter la diversité géographique des membres de l'Association ».

2.2 Candidatures pour l'accueil des futures actions

Dans un souci d'anticipation et de bonne préparation des actions, le Secrétaire général a appelé les pays à se porter candidats pour accueillir les prochaines actions de l'AIST, afin de permettre une meilleure lisibilité dans les perspectives de travail futures d'une part, et de pallier l'éventuelle défaillance d'un pays candidat d'autre part.

Par suite, l'Assemblée générale de Dakar a adopté à l'unanimité la tenue des prochains colloques et assemblées générales, ainsi que des séminaires, selon le programme suivant :

2.2.1 Colloques

- ✓ 2016 : Koweït
- ✓ 2017 : République du Congo

2.2.2 Séminaires

- ✓ 2017 : Algérie
- ✓ 2018 : Vietnam
- ✓ 2019 : Hongrie

Il est rappelé que les candidatures pour accueillir les prochains séminaires peuvent être adressées au Secrétariat général après l'Assemblée générale. Les pays candidats doivent être à jour de leurs cotisations.

3 - Organisation du séminaire thématique 2016

Depuis une décision de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Hammamet en 2012, une seconde action, ouverte aux seuls membres de l'AIST, est organisée sous la forme d'un séminaire thématique.

3.1 Choix du thème

D'une durée de 2 jours, ce séminaire porte sur « Le rôle des services du Trésor dans la gestion de la dette publique ». Le thème a été proposé lors de la réunion du Bureau exécutif de juin 2015 par les membres du Bureau et arrêté par l'Assemblée générale de Dakar.

Le séminaire alterne des séances plénières et des séances en ateliers (trois ateliers prévus). Il s'est appuyé sur la présentation des expériences de trois membres de l'association : Haïti, la France et le Sénégal. Les ateliers portent sur :

- Le développement des marchés domestiques ;
- Les autres sources de financement : bons sur Trésor non négociables, abandon de dettes, financements spécifiques : financements islamiques, partenariats publics privés, eurobonds ;
- Gestion de trésorerie, remboursement et comptabilisation de la dette.

Deux experts, M. Souleymane SENE (Sénégal) et M. Didier MAITRE (France) ont accepté de concevoir et d'animer ce séminaire. Ils sont accompagnés par M. Thierry MOUGIN (France) pour l'animation d'un troisième atelier.

3.2 Date et lieu du séminaire

Haïti accueille le séminaire, les 11 et 12 juillet 2016.

3.3 Modalités de financement

Conformément à la résolution n° 8 votée lors de l'Assemblée générale à Hammamet, l'AIST prend en charge l'hébergement et la restauration de deux délégués participant à cette action pour chaque pays membre à jour de ses cotisations.

Par ailleurs, il est rappelé que l'Assemblée générale de Dakar a approuvé à l'unanimité, dans la résolution n°4, l'engagement par les pays membres de prendre en charge les frais des nuitées de leurs délégués annulées après la date limite fixée par l'établissement hôtelier et facturés à l'Association (« no-show »), et la modification des statuts en conséquence.

3.4- Budget prévisionnel

Au jour de la rédaction du présent document, le montant du budget prévisionnel s'élève à 35 734 € élaboré sur la base de 40 participants à la charge de l'AIST (pour un nombre d'inscrits de 47).

4 - Préparation du colloque annuel 2016

4.1- Choix du thème

Plusieurs contributions et propositions de thèmes ont été collectées par le Secrétariat général via les questionnaires d'évaluation en ligne :

- 1) Systèmes d'information budgétaire et comptable de l'Etat / Dématérialisation ;
- 2) Secteur Public Local / Décentralisation / Gestion des établissements publics ;
- 3) Gestion de la trésorerie et de la dette / Activité bancaire / Rôle de la Banque centrale ; Compte Unique du Trésor ; Gestion stratégique de la dette publique : problématique et enjeux ;
- 4) Audit interne / Contrôle interne ;
- 5) Normes comptables / Consolidation budgétaire et comptable du secteur public / Valorisation et communication financière ;
- 6) Place du Trésor dans le financement de l'économie ; rôle des services du Trésor dans le processus de règlement du budget de l'Etat ; place et rôle des services du Trésor dans un système de gestion de l'information financière de l'Etat ; Orientations stratégiques des missions du Trésor : trois sous-thèmes :
 - ✓ la modernisation du système d'exécution des recettes et des dépenses publiques ;
 - ✓ l'amélioration de la gestion des entreprises publiques ;
 - ✓ le développement du rôle du Trésor Public en matière financière.
- 7) Contrôle des dépenses budgétaires ;
- 8) Ordonnateurs-comptables : multiplicité des ordonnateurs et organisation comptable ; liens entre les activités des organes chargés de la préparation du budget de l'Etat, des Ordonnateurs et des services du Trésor public : enjeu des finances publiques ; la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable devant la Cour des comptes ; le régime de solidarité et de responsabilité des tiers en matière de recouvrement des créances publiques ;
- 9) Reddition des comptes : actualité et perspectives ; modèle de préparation de compte de gestion (loi de règlement, états financiers, compte administratif...) ; budgétisation par programme et comptabilité d'exercice ; passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité en droits constatés : défis et enjeux ;
- 10) Ressources : les systèmes de paie du personnel de l'Etat ;
- 11) La comptabilité patrimoniale : quels enjeux pour la gouvernance des finances publiques ?

Le Secrétariat général propose au Bureau exécutif un choix de deux thèmes en Annexe 1.

4.2- Date et lieu du colloque

La candidature du Koweït a été validée à l'unanimité par l'Assemblée générale de Dakar du 18 novembre 2015. Le Secrétaire général a effectué une mission préparatoire au Koweït du 14 au 17 mars 2016.

En raison de diverses contraintes calendaires, organisationnelles et climatiques et en accord avec le Président de l'AIST, le colloque se tiendra du lundi 14 au mercredi 16 novembre 2016.

4.3- Modalités organisationnelles

Le compte rendu de la mission préparatoire a été envoyé aux membres du Bureau par le Secrétariat général par messagerie électronique le 11 avril dernier, les informant sur les dates et le format du colloque 2016.

A l'instar du colloque du Sénégal, l'Assemblée générale se déroulera après les travaux du colloque, soit le **mercredi 16 novembre 2016** (matin). L'Assemblée générale en dernière session suit une logique « protocolaire » dans le cadre de la transmission de la présidence, non inscrite dans les statuts, qui permet au Président sortant de présider l'événement jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau Président à l'issue de l'Assemblée générale. Cela évite d'avoir « deux Présidents » dans les faits, même si, traditionnellement, c'est le Président sortant qui officie pendant le colloque, en tant qu'organisateur.

Par ailleurs, il est rappelé que le Ministère des Finances va prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration des participants, dans la limite de trois par délégation.

Il va également offrir une médaille aux participants pour célébrer le 10^{ème} anniversaire de l'AIST.

Le programme prévisionnel (cf. Annexe 2) sera précisé compte tenu du thème retenu par le Bureau.

5 – Questions diverses

5.1 Arriérés de cotisations : mise en œuvre du barème de sanctions

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité, avec effet immédiat, les mesures graduelles concernant les pays reliquataires, selon l'échelle rappelée ci-dessous :

1. en deçà de 3 années d'arriérés : participation aux actions de l'AIST sans prise en charge des frais, mais droit de vote conservé ;
2. au-delà de 3 années d'arriérés : participation aux actions de l'AIST sans prise en charge des frais et droit de vote retiré ;
3. après 5 années d'arriérés : suspension de l'adhésion, avec suspension des cotisations et interdiction de participer aux actions ;
4. la reprise de l'adhésion est possible après une suspension, sous condition de régularisation des arriérés de cotisations ;
5. un plan de règlement, proposé par le Secrétaire général et approuvé, signé et respecté par le pays reliquataire, suspend l'application des mesures énoncées ci-dessus.

Au 31 décembre 2015, quatre pays sont concernés par ces nouvelles mesures (cf. supra le tableau au 1a) *Les produits de la période* :

- ✓ Guinée et RCA : trois années de cotisations non payées ;
- ✓ Djibouti et Tchad : cinq années de cotisations non payées.

En conséquence, il est proposé l'application effective des sanctions prévues, soit :

- ✓ Guinée et RCA : participation aux actions de l'AIST sans prise en charge des frais et droit de vote retiré ;
- ✓ Djibouti et Tchad : suspension de l'adhésion, avec suspension des cotisations et interdiction de participer aux actions.

Après la décision du Bureau exécutif, le secrétariat général informera les pays concernés des mesures prises à leur encontre, en rappelant que :

- d'une part, la reprise de l'adhésion est possible après une suspension, sous condition de régularisation des arriérés de cotisations ;
- d'autre part, un plan de règlement signé et respecté suspend l'application des mesures énoncées ci-dessus.

5.2 Communication

A l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de notre Association, et après accord du Président de l'AIST lors de la mission préparatoire effectuée en mars dernier, il est proposé de rénover le site Internet et d'adopter un nouveau logo pour moderniser notre communication.

Le site www.aist-tresor.com est un important vecteur de communication interne et externe de l'Association et les contributions des membres de l'AIST sont vivement appelées pour faire vivre le site. Il est rappelé que les identifiants permettant l'accès à l'espace réservé aux membres sont :

- ✓ Identifiant : *tresor*
- ✓ Mot de passe : *services*

Cependant, il ne correspond plus aux standards modernes de communication en termes d'ergonomie, de graphisme et de convivialité. C'est également l'occasion d'accompagner cette démarche avec un nouveau logo plus institutionnel (cf. Annexe 3).

Le Secrétaire général a pris l'attache d'un prestataire informatique pour rénover le site en vue d'une communication moderne et facilitée. Par ailleurs, compte tenu des nombreux problèmes connus par le Secrétariat général dans l'utilisation de ses différentes messageries Orange (difficultés dans la réception ou l'envoi de messages, notamment groupés), ce prestataire propose de changer d'hébergeur pour les résoudre. Le devis réalisé s'élève à un montant de 2 700 € TTC (cf. Annexe 4).

Par ailleurs, une brochure célébrant les 10 ans de l'Association est en cours d'élaboration et accompagnera la remise de la médaille des 10 ans offerte par le Koweït.

5.3 Renfort de l'AIST

Le Secrétariat général a reçu une nouvelle candidature d'un étudiant en 4^e année de Sciences Po Paris pour y effectuer un stage de 6 mois requis dans son cursus de scolarité, du 1^{er} août au 31 janvier 2017. Comme pour ses prédécesseurs, son cursus lui permettra d'assurer divers travaux de synthèse, de recherche documentaire, de mise à jour du site ou de traduction de documents en anglais, renforçant ainsi le Secrétariat général qui comprend trois collaborateurs.

Ce stage étant supérieur à deux mois, il doit obligatoirement être rémunéré (gratification allouée). Seules les heures réellement effectuées sont rémunérées dans un cadre de 35 h hebdomadaires (3,60 €/heure). La charge financière sera répartie entre le CREDAF et l'AIST, selon la clé de répartition habituelle concernant les dépenses communes (29,42 % en 2015). Il est rappelé que la méthode retenue consiste à répartir ces dépenses proportionnellement à l'ensemble des dépenses engagées par chacune des organisations au titre de l'exercice considéré. Son coût mensuel est évalué à 148 € pour l'AIST.

THEME 1
La dématérialisation des pièces comptables et des états financiers

Contexte :

La dématérialisation se généralise dans les services. Assise juridiquement, elle est une solution mise en place dans de nombreux pays pour moderniser l'administration financière. Le champ couvert par la dématérialisation est vaste : la chaîne comptable en dépense et en recette, la production des états financiers produits au juge des comptes, mais également les services en ligne offerts aux redevables ainsi que la réception des factures des fournisseurs.

Des solutions juridiques et techniques arrivées à maturité

La réussite de la dématérialisation repose en premier lieu sur l'existence de textes juridiques donnant aux supports dématérialisés une valeur juridique. La signature électronique a désormais la même valeur que la signature manuscrite. Ensuite, il faut être capable de sécuriser l'ensemble du dispositif. Enfin les services doivent être en mesure de proposer la solution technique la plus ergonomique et la plus compatible avec les différents outils informatiques des acteurs extérieurs.

Quelle stratégie pour la dématérialisation

1- La dématérialisation des états comptables :

C'est souvent la première étape car elle est réalisée au sein de l'administration et les solutions techniques sont totalement maîtrisées en interne. Les principales difficultés concernent la signature des états et l'intangibilité des informations lors de la transmission chez le magistrat financier.

2- La dématérialisation des pièces justificatives :

Le travail est plus compliqué car il s'agit de mettre dans un format unique des documents par nature variés (pluralité des intervenants, pluralité de nature juridique : contrats, factures, mémoires...). Dans un premier temps, il s'agit de dématérialisation duplicative pour ensuite évoluer vers une dématérialisation native.

3- Les services en ligne pour les usagers :

Plus développé pour les produits fiscaux, le développement des services en ligne pour les usagers concerne les paiements. La simplicité et la sécurité sont les deux axes prioritaires de travail. Les moyens les plus modernes doivent être envisagés (pay by phone, moneo) y compris pour les dépenses (salaires).

4- Les factures dématérialisées :

La dématérialisation native représente le but à atteindre pour véritablement réduire le temps administratif consacré aux factures. Elle renforce la sécurité des opérations et facilite le requêtage du magistrat financier. L'administration doit toutefois proposer un guichet unique adapté à tous les formats informatiques pour englober la pluralité des solutions techniques retenues par les nombreux fournisseurs.

La dématérialisation : vecteur de modernisation de l'action publique

Elle rend possible une réduction des moyens humains et financiers affectés aux traitements des tâches. Elle permet également de faire bouger les frontières des organisations administratives au sein de l'État ou dans la prestation de service vis à vis des collectivités. Elle favorise une amélioration des contrôles internes, la prévention des infractions à la déontologie et la lutte contre la délinquance financière.

Au service de la réforme de l'Etat, elle ne saurait être le seul vecteur de modernisation qui implique une direction politique du changement.

La dématérialisation et les incidences sur le fonctionnement des services

Elle s'inscrit dans une volonté de modernisation des services pour viser à plus d'efficacité. La nécessité de traiter rapidement et de manière sûre l'information oblige l'administration à jouer à la fois sur les vecteurs d'information (la dématérialisation) mais également sur les méthodes de travail visant non plus à l'exhaustivité des tâches mais à une sélection en fonction des enjeux.

La dématérialisation permet également une organisation territoriale des services de manière différente. Elle permet à des services appartenant à une même chaîne de travail d'opérer à distance et ne demande plus à ce que des guichets soient ouverts au plus près des publics (réduction, voire interdiction des paiements ou des remboursements en numéraire et développement de la bancarisation).

La dématérialisation et la rénovation des contrôles

Le passage à la dématérialisation a des incidences sur les contrôles internes et externes. En interne cet outil permet une sélection plus rigoureuse des échantillons et une traçabilité du plan de contrôle validé. Elle facilite également l'archivage des contrôles.

Les contrôles externes (audits indépendants ou magistrat financier) sont également modifiés. L'information devient quérable et l'examen porte plus sur la méthode retenue (désormais traçable) et sur l'examen à distance, de manière contemporaine, des contrôles internes.

La dématérialisation et la Cour des Comptes

Tout processus de dématérialisation doit se faire en liaison avec la Cour des Comptes. Il serait intéressant, si on travaille sur ce thème, d'inviter des panélistes de la Cour (ou de chambres) française mais aussi de Cours en cours de jumelage (Algérie ? Autre ?)

La dématérialisation et la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables : en lien avec le juge des comptes.

THEME 2

Le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat, une réforme dans la réforme.

De nombreux pays sont engagés dans une réforme structurante de la comptabilité publique qui adopte les règles et les méthodes de la comptabilité des droits constatés. Cette réforme a pour finalité d'offrir une information financière plus complète aux décideurs politiques et économiques. Cette exhaustivité de l'information implique également une assurance raisonnable de l'intangibilité des écritures, la présence de contrôles internes dans les systèmes d'information.

Or les systèmes actuels ont été conçus et développés il y a quelques années et doivent être adaptés pour répondre à ces exigences et pour être en lien avec d'autres outils techniques plus récents. Il est difficile de mener de front le projet de la réforme comptable et celle du changement de système d'information, mais ce second chantier est à ouvrir rapidement après le premier dès que les règles juridiques et comptables sont connues.

L'élaboration d'un nouveau système d'information implique des investissements lourds pour répondre à trois objectifs : avoir l'outil le plus intégré possible entre les ordonnateurs et les comptables et entre les comptables eux-mêmes, intégrer un ensemble de contrôles internes automatisés et de sécurités internes, enfin offrir des restitutions patrimoniales fiables et rapides.

Il est souvent difficile de faire dialoguer des systèmes informatiques différents, l'efficacité incline à avoir le même système d'information sur toute la chaîne de la dépense et de la recette. Les ruptures de charges entre l'ordonnateur et le comptable sont des zones de risques en terme de déperdition d'information (ressaisies manuelles ou passerelles informatiques), elles nuisent aux retours d'information du comptable vers l'ordonnateur et pourtant utile à ce dernier pour piloter son activité. Elles rendent le travail de contrôle de l'action publique plus fastidieux pour le Parlement et les corps de contrôle.

Les comptables d'une même direction doivent disposer d'un outil identique ou être dotés d'interfaces automatisées pour accélérer la circulation plus fiable des données. Enfin, lorsqu'il existe plusieurs réseaux comptables, il convient d'avoir des outils d'intégration dans la comptabilité générale qui retraduisent fidèlement les opérations, les flux financiers et les restes à recouvrer.

Le système à élaborer vise également à embarquer un ensemble de contrôles internes de cohérence afin de fiabiliser les opérations et de détecter des anomalies. Ces contrôles embarqués permettent également de produire les comptes annuels de manière plus rapide si les contrôles sont réalisés au fur et à mesure de l'exécution budgétaire. Cela implique donc un changement important dans sa conception et son élaboration. La sécurisation et la traçabilité des connexions renforcent ce choix d'avoir un outil fiable.

Enfin, le système d'information doit permettre de remplir les objectifs assignés à la comptabilité en droits constatés de fournir des données attendues (compte de résultat et bilan) et d'avoir une image du patrimoine et de la dette par exemple. Cette information permet également un pilotage plus fin de l'action publique pour améliorer encore la qualité des restitutions.

PROGRAMME - KOWEIT – du 14 au 16 novembre 2016

Dimanche 13 novembre 2016

19h30 – 21h00 : **Cocktail dînatoire de bienvenue****Lundi 14 novembre 2016**

Matin8h30 : **Accueil et formalités d'inscription**9h00 – 9h30 : **Cérémonie d'ouverture du colloque**

- Allocution du Président de l'AIIST
- Allocution du Secrétaire général de l'AIIST
- Allocution de Monsieur le Ministre des Finances ou son représentant

9h30 – 10h00 : **Pause**

10h00 – 12h30 : Séance de travail 1

12h30 – 14h00 : **Déjeuner****Après-midi**

14h00 – 15h30 : Séance de travail 2

15h30 – 15h50 : **Pause**

15h50 – 17h30 : Séance de travail 3

Visite culturelle et dîner**Mardi 15 novembre 2016**

Matin

9h00 – 10h30 : Séance de travail 4

10h30 – 10h50 : **Pause**

10h50 – 12h30 : Séance de travail 5

12h30 – 14h00 : **Déjeuner****Après-midi**

14h00 – 15h30 : Séance de travail 6

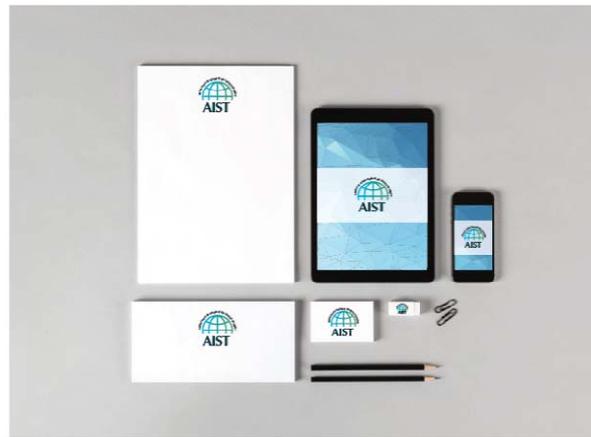
15h30 – 15h50 : **Pause**

15h50 – 17h00 : Séance de travail 7

17h00 – 17h30 : **Clôture du colloque**

- Allocution du Secrétaire général de l'AIIST
- Allocution du Président de l'AIIST
- Allocution de Monsieur le Ministre des Finances ou son représentant

Dîner agrémenté**Mercredi 16 novembre 2016**9h00 – 11h00 : **Assemblée générale**



2016 - V1 - Dimitri HENCHOZ pour DGI-AIST Trésor



2016 - V1 - Dimitri HENCHOZ pour DGI-AIST Trésor



2016 - V1 - Dimitri HENCHOZ pour DGI-AIST Trésor



2016 - V1 - Dimitri HENCHOZ pour DGI-AIST Trésor



Paris, le 02 juin 2016

Dimitri Henchoz

Directeur artistique - Graphiste

61, rue du Faubourg Saint Martin
75010 PARIS

Tél. : 01 40 29 08 35

Mobile : 06 64 95 89 63

Email : dimitri@surunnuage.com

ASS. AI ST-TRESOR

Didier Cornillet

86, allée de Bercy - Teledoc 908

75574 PARIS Cedex 12

Note d'honoraires	N° DH 03 850	PU €HT	Quantité	Prix €HT
Désignation du projet Création graphique Site Internet association AIST-Trésor	Création graphique D'après la note Note DH_850_DGI_4.pdf A partir de la réflexion menée pour le site de l'Association CREDAF, nous ré-utiliserons certaines étapes de travail, brief, description, développement, pour construire le nouveau site Internet de l'association AIST-Trésor.			
	Présentation graphique Deux solutions visuelles, finalisation			
	Développement technique Mise en place du CMS, Installation et configuration, Intégration des gabartis,			
	Recette et livraison Réglages finaux et mise en ligne	2 000,00 €	1	2 000,00 €
	Nom de domaine et hébergement Aide à l'achat des nom de domaine, hébergement, réglages, création des mails (imap)	250,00 €	1	250,00 €
<i>Merci d'établir le règlement au nom de Dimitri Henchoz</i> N° de SIRET : 445 271 091 00024 Code APE : 923A N° Maison des artistes : H156787 N° de TVA intra. : FR954452710910024 TVA acquité sur les encaissements. Paiement comptant à réception de la facture, pénalités de retard : 8 fois le taux d'intérêts légal. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€, en cas de retard de paiement. Membre d'une association Agréée, le règlement par chèque est accepté.	Livraison : votre site Internet <i>Hors achats d'art, illustration, graphique, rédactionnel, secrétariat de rédaction, épreuves d'étalonnage et impression</i>			
	Cession des droits Les droits sont acquis après règlement de la note d'honoraires			
	TOTAL € HT			2 250,00 €
	Corrections d'auteur facturées en sus 55€/H	55,00 €	0	
	TVA 20 %			450,00 €
	TOTAL € TTC			2 700,00 €